

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise Canton de Domont <u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	Délibération n°: 026-2025 Du : 25 septembre 2025 Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoir : 0 votants : 11 Date de la convocation : 19 septembre 2025
--	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Désignation des représentants communaux pour la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la procédure de cession à l'amiable du terrain communal allée des Châtaigniers engagée du 19 septembre au 28 novembre 2025,

Considérant, qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, pour analyser les candidatures et désigner l'attributaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Décide, de créer la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers,

Désigne les représentants de la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers comme suit :

Membres Titulaires :

Monsieur Didier Dagonet Président
Madame Isabelle Oger Vice-Président
Monsieur Thierry Vincent
Monsieur Patrice Glandières

Membres Suppléants :

Madame Morgane Auger
Monsieur Bernard Gourdy

Dit que la présente délibération sera notifiée aux intéressés

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 septembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

